Politique de participation aux Championnats canadiens

Publiée le 5 janvier 2024
Prend effet pour tous les championnats canadiens qui ont lieu après le 8 janvier 2024

Examiné par le Conseil des athlètes de Cyclisme Canada
et le Comité de haute performance de Cyclisme Canada

Objet

Le présent document vise à expliquer la politique de Cyclisme Canada sur la participation des athlètes aux championnats canadiens, et à fournir un processus clair et raisonnable aux athlètes qui ont besoin d'une exemption de cette obligation.

Historique

Cyclisme Canada facilite l'organisation de plus de 12 championnats canadiens chaque année dans les différentes disciplines cyclistes.

Ces championnats représentent la fondation du calendrier national. Assister à ces événements est une étape importante pour le développement des athlètes, et gagner un titre national est un honneur et un privilège.

Ces événements représentent également un investissement important de la part de Cyclisme Canada et des organisateurs hôtes, et ils attribuent d'importants points de classement international aux athlètes.

Présence des athlètes

Les Championnats canadiens offrent aux athlètes canadiens des occasions de participer, de concourir et de s'engager avec leurs pairs, et de présenter le sport et nos meilleurs athlètes au public Canadien. Les Championnats canadiens offrent également l'occasion d'obtenir des points de classement international, de permettre à nos jeunes athlètes de courir aux côtés de nos vedettes internationaux et d'aider à rehausser le profil et la qualité marchande des événements.

Pour cette raison, Cyclisme Canada exige que les athlètes participent aux championnats canadiens pour maintenir leur admissibilité à la sélection à l'équipe nationale aux compétitions internationales ; pour la nomination au Programme d'aide aux athlètes (PAA) ; et pour maintenir leur statut aux bassins de

performance de l'équipe nationale. En principe, un athlète doit assister au Championnat canadien dans chaque discipline dans laquelle il souhaite être sélectionné.

Exemptions

Il y a des circonstances où un athlète peut recevoir une exemption d'assister aux championnats canadiens.

Toutes les demandes d'exemption doivent être envoyées par courriel à l'entraîneur-chef de Cyclisme Canada au moins deux semaines avant les championnats en question (sauf dans le cas d'une blessure ou d'une maladie subie plus près de la date des championnats, auquel cas l'athlète est invité à soumettre des documents dès que possible une fois que la blessure ou la maladie est identifiée).

Les athlètes peuvent être considérés pour une exemption dans l'une des situations suivantes :

- Un entraîneur de l'équipe nationale a demandé à l'athlète de ne pas participer afin qu'il puisse mieux se préparer pour un événement international majeur ;
- L'athlète est malade ou blessé, et sa participation dans l'événement présente un risque pour la santé ;
- L'athlète a déjà participé à un championnat canadien dans une autre discipline ;
- L'athlète est obligé par son groupe sportif d'assister à un événement majeur sur le calendrier de l'UCI, et assister aux Championnats canadiens affecterait considérablement la capacité de l'athlète à remplir cette obligation.

Toute autre situation sera examinée au cas par cas.

Dans tous les cas, l'athlète doit fournir :

- Des documents médicaux valides (d'un médecin agréé) de la maladie ou de la blessure ; ou
- Une lettre de leur équipe professionnelle indiquant que leur athlète est mandaté pour participer à un événement majeur sur le calendrier de l'UCI ; ou
- Autre justification détaillée de la demande.

L'entraîneur-chef, le directeur des services de haute performance (DHPS) et le comité de haute performance de Cyclisme Canada examineront toutes les demandes avant d'accorder l'approbation. Faire une demande n'est pas une garantie qu'elle sera approuvée.

Le défaut de participer aux Championnats canadiens sans exemption approuvée, ou la présentation de faux documents, peut compromettre la sélection de l'athlète pour les compétitions futures, le Programme d'aide aux athlètes ou l'accès aux bassins de performance de l'équipe nationale.

Toute question concernant cette politique peut être adressée au directeur des services de haute performance Kris Westwood à kris.westwood@cyclingcanada.ca.

Les demandes d'exemption peuvent être envoyées à l'entraîneur-chef Dan Proulx à dan.proulx@cyclingcanada.ca.